

COMMUNE
DE DUCY SAINTE MARGUERITE

Département du CALVADOS (14)
Arrondissement de BAYEUX
Canton de BRETTEVILLE L'ORGEUILLEUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi 3 septembre 2020 s'est réuni le mardi 15 septembre 2020 à 20 H 30 en mairie de Ducs Sainte Marguerite, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEMOUSSU, Maire.

**Date de
convocation :**
3 septembre 2020

Date d'affichage :
3 septembre 2020

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Conseiller(e)s Présent(e)s : M^{mes} Silvia COSTA, Maud CREVON, Emilie PINCON, Emmanuelle CALIGNY, Marie BUON, Angélique ROMUALD, M^{rs} Daniel LEMOUSSU, Patrick LEHERISSIER, René PETRICH,

Absent(e)s non-excuse(e)s : M^r Pierre RAFFY,

Ont donné pouvoir : M^r Guillaume DAUXAIS donne pouvoir à M^r Daniel LEMOUSSU,

Secrétaire de séance : Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Madame Emilie PINCON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

SEANCE ORDINAIRE

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020,
- Décision modificative N°1-2020 – Budget Assainissement,
- Décision modificative N°1-2020 – Budget Communal,
- Création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population 2021,
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade et Création d'un emploi d'agent administratif principal de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs des emplois,
- Désignation d'un représentant à IngéEAU Calvados,
- Questions diverses :
 - Commissions Seules Terre et Mer,
 - Boîte à livres et boîte à idées,
 - Bus Vert – Transport des lycéens,
 - Travaux logement,
 - Vente de terrain,
 - Employé communal,
 - SDEC.

APPROBATION

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Sans remarque particulière de la part des membres du conseil municipal, le compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020 est approuvé.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - . .

☐ Contre - . .

☐ Abstention - . .

**DELIBERATION
N°38 - 2020**

DECISION MODIFICATIVE N°1-2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une erreur lors de la saisie du budget assainissement de la Commune de Ducy Sainte Marguerite.

Il s'agit d'une erreur de saisie dans les montants du virement de la section de fonctionnement 021 (4 735,22 €) à la section d'investissement 023 (4 735,32 €).

Ces deux sommes doivent être identiques, or il y a un écart de 0,10 €. Ce qui fausse le budget primitif 2020 du budget assainissement.

Il convient donc de modifier le budget par une décision modificative afin de régulariser cette situation.

Dépenses de fonctionnement

023 Virement à la section d'investissement + 0,10 €

Recettes de fonctionnement

70611 Redevance d'assainissement collectif + 0,10 €

DELIBERATION :

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal de la mairie de Ducy Sainte Marguerite, après en avoir délibéré décident :

- De modifier le budget assainissement comme exposé ci-dessus.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - . .

☐ Contre - . .

☐ Abstention - . .

**DELIBERATION
N°39 - 2020**

DECISION MODIFICATIVE N°1-2020 – BUDGET COMMUNAL

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire indique que suite à l'expertise médicale d'un agent de la collectivité, nous avons une demande de remboursement d'expertise par le Centre de Gestion du Calvados.

Il est nécessaire de modifier le budget communal afin d'ouvrir des crédits au compte 6475 – Médecine du travail – Pharmacie.

Dépenses

6475 Médecine du travail – Pharmacie + 40 €

DELIBERATION :

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal de la mairie de Ducy Sainte Marguerite, après en avoir délibéré décident :

- De modifier le budget communal comme exposé ci-dessus.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - . .

☐ Contre - . .

☐ Abstention - . .

**DELIBERATION
N°40 - 2020**

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la délibération N° 37-2020 du 23 juin 2020, nommant un coordonnateur communal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2021,

DELIBERATION :

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal de la mairie de Ducy Sainte Marguerite, après en avoir délibéré décident :

- **Le recrutement de l'agent recenseur :**
 - la création d'un poste d'agent recenseur, pour assurer les opérations du recensement de la population en 2021 qui se dérouleront du 21 janvier au 27 février 2021 inclus,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à recruter cet agent recenseur,
 - De fixer la rémunération de l'agent recenseur sur un forfait de 500 € incluant les 2 matinées de formation (30€ par matinée).
- **L'inscription au budget** des crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021 au chapitre 12 article 64118.
- **Charge** Monsieur le maire, la secrétaire, le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - . .

☐ Contre - . .

☐ Abstention - . .

**DELIBERATION
N°41 - 2020**

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire indique :

- Qu'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe remplit les conditions afin d'être promu au grade supérieur d'adjoint principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2020.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivités de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34.

Vu l'avis du Comité technique paritaire,
 Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie C		
Filière	Grade d'avancement	Ratios
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

DELIBERATION :

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal de la mairie de Ducy Sainte Marguerite, après en avoir délibéré décident :

- **De fixer**, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables à compter de 2020, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme de pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité technique paritaire,

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie C		
Filière	Grade d'avancement	Ratios
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

- **De supprimer** un emploi adjoint administratif principal de 2^{ème} classe employée par la Mairie de Ducy Sainte Marguerite en qualité de secrétaire par la Mairie de Ducy Sainte Marguerite, à temps non complet à raison de 8 H hebdomadaire et propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe employée par la Mairie de Ducy Sainte Marguerite en qualité de secrétaire par la Mairie de Ducy Sainte Marguerite, à temps non complet à raison de 8 H hebdomadaire, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal de la Mairie de Ducy Sainte Marguerite, après en avoir délibéré décident :

- **De retenir** le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus,
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois,

SERVICE ADMINISTRATIF - A compter du 1 ^{er} novembre 2020					
Emploi	Grades Associés	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Secrétaire	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	8 / 35 ^{ème}
Secrétaire	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	8 / 35 ^{ème}

- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - . .

☐ Contre - . .

☐ Abstention - . .

DELIBERATION
N°42 - 2020

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A INGEEAU CALVADOS

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'adhésion de notre commune à IngéEAU Calvados en date du 24 octobre 2019, il convient de nommer un représentant à l'assemblée générale d'ingéEAU Calvados.

Suite aux élections 2020, il convient de nommer un nouveau représentant.

DELIBERATION :

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal de la mairie de Ducy Sainte Marguerite, après en avoir délibéré décident :

- **De nommer** Monsieur Patrick LEHERISSIER en tant que représentant à l'assemblée générale d'ingéEAU Calvados.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - . .

☐ Contre - . .

☐ Abstention - . .

QUESTIONS DIVERSES

- **COMMISSIONS SEULLES TERRE ET MER**

Le Maire expose au Conseil Municipal la composition des représentants de la commune pour chaque commission intercommunale :

N°	Commission	Vice-Président	Nom du candidat
1	Finances et mutualisation	Christian GUESDON	1-Daniel Lemoussu
2	Affaires culturelles et gestion du patrimoine	Geneviève SIRISER	1-Silvia Costa
3	Développement économique	Vincent DAUCHY	1-Emilie Pinçon
4	Ressources humaines, administration générale et communication	Gwenaëlle LECONTE	1-Daniel Lemoussu
5	Affaires scolaires et transport scolaire	Gérard LEU	1-Guillaume Dauxais
6	Aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage	Alain COUZIN	1-Daniel Lemoussu
7	Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers	Daniel LEMOUSSU	1-Guillaume Dauxais
8	Développement touristique	Stéphane JACQUET	1-Emilie Pinçon
9	Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels	Hervé RICHARD	1-Silvia Costa
10	Voiries et entretien des infrastructures	Marcel DUBOIS	1-Patrick Leherissier
11	Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable.	Philippe ONILLON	1-Daniel Lemoussu

Le Maire expose également les représentants au syndicat des eaux :

Titulaire : M. René PETRICH

Suppléant : Mme Emmanuelle CALIGNY

- **BOITE A LIVRES ET BOITE A IDEES**

Mme Emmanuelle CALIGNY a acheté un meuble pour la création d'une boîte à livres. Maud CREVON s'est proposé de la customiser. Le conseil municipal s'est mis en accord de placer la boîte à livres sous l'abri bus.

La boîte à idées sera l'ancienne boîte aux lettres de la commune située à l'entrée de la commune. L'idée de la customiser a été évoquée également.

- **TRANSPORT SCOLAIRE :**

- **BUS VERT – TRANSPORT DES LYCEENS**

Le Maire a indiqué au conseil municipal que les panneaux ont été temporairement placés sur la RD82. Les services du département en charge de la sécurité routière a indiqué au Maire de poser un panneau de fin de zone à 30km/h. La commande a été passée. La commune est en attente de la livraison.

- **TRAVAUX DU LOGEMENT COMMUNAL**

L'appartement sera libéré pour le 15 novembre 2020. Angélique ROMUALD et Patrick LEHERISSER ont reçu un devis d'un électricien, M. VATTIER, d'un montant d'environ 2 000€ pour la mise aux normes électriques de l'appartement. Un deuxième devis devrait parvenir à la Mairie pour permettre la comparaison des dépenses. Le conseil municipal a voté pour signer le devis le mieux disant.

Le sujet de l'isolation du grenier de la Mairie/appartement a été évoqué. Des renseignements doivent être pris pour des aides environnementales potentielles.

- **VENTE DE TERRAINS**

Vente du terrain AB 296 (ex-AB 80) à M. ZISSMAN – signature au notaire le 16/09/2020 à 11h ;

Le conseil municipal a voté pour vendre le terrain AB298 (ex-AB 205) de 212m² dans les mêmes conditions que la vente à M. ZISSMAN. M. et Mme KELLER se sont portés acquéreurs du terrain. Le rendez-vous a été fixé au 16/09/2020 à 17h.

Le Maire informe le conseil municipal que Mme BOISDON souhaite louer la parcelle pour planter des arbres fruitiers. Les parcelles AB 252 (177m²) et AB251 ((430m²) pourraient être proposée à la location. Le conseil municipal est en accord de proposer à la location cette parcelle aux habitants de la commune. Cette location sera sous forme d'une convention annuelle.

- **EMPLOYE COMMUNAL**

- **TONY DURAND**

Le Maire a informé le conseil municipal du prolongement de l'arrêt maladie de M. DURAND du 15/07/2020 au 15/10/2020.

- **SDEC**

- **PROJET ACHAT GROUPE D'ENERGIE**

Le Maire a informé le conseil municipal que le SDEC permet de bénéficier de tarifs avantageux. Le conseil municipal doit prendre une décision avant le 31/10/2020. Le Maire propose d'interroger le SDEC pour avoir le maximum de renseignements.

M. Patrick LEHERISSER a informé le conseil municipal de la première réunion, le 07/09/2020, de la Commission Locale d'Energie Seules Terre et Mer.

La CLE STM est composée de 52 délégués, 2 par commune de l'intercom STM.

Les délégués des communes ont élus leurs 3 représentants au Comité Syndical : MM Jean Denis GUELLE (délégué de Tessel), Hervé GUIMBETIERE (Moulins en Bessin) et Jean Luc VERET (Ver sur Mer)

Le Comité Syndical sera composé de 93 représentants élus par les CLE et EPCI du Calvados et de 59 représentants désignés par CU CAEN La Mer. Il se réunira le 24 septembre pour élire le bureau syndical (au minimum 21 membres avec 1 représentant par CLE)

- **SDIS –DEFENSE INCENDIE**

Le SDIS propose de s'appuyer sur l'aide du SDIS pour réaliser l'inventaire et le contrôle des équipements puis pour la rédaction de l'arrêté de Défense Incendie.

- **SUJETS DIVERS**

M. ZISSMAN a informé le Maire de la dangerosité de la sortie du parking sur la RD82. Le Maire propose de garder en mémoire cette remarque et de poser un miroir lors de la mise en sécurité de la RD82.

M. Le Maire a indiqué qu'il a été élu Président du SIVOS.

Le courrier de M. LEMONNIER a été évoqué. Le cadastre n'étant pas géré par la commune mais par l'Etat, le conseil municipal a décidé de répondre à M. LEMONNIER dans ce sens.

Le Maire a parlé au conseil municipal du mail envoyé par M. Nicolas MARIE concernant la plantation d'une haie. Ce dernier est dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental pour une éventuelle subvention.

La séance est levée à 22 H 30

Clos et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le Maire,
Daniel LEMOUSSU.



